

Règlement de fonctionnement 2025/2026

Accueils Collectifs de Mineurs (périscolaires et extrascolaires) et ateliers

Ce document doit être conservé par la famille

L'APEEF gère et anime les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) des écoles maternelles **Benauges, Menuts, Noviciat, Nuits, Nuyens, Pressensé, Thiers / Suzanne Martin**, (3-6 ans), ainsi que ceux des groupes scolaires **Billie Holiday, Marie de Gournay et Simone Veil** (3-12 ans).

Notre association a pour objectifs de :

- Promouvoir l'accueil de l'enfant et de sa famille
- Favoriser l'éveil artistique et culturel de l'enfant
- Être un cadre de recherche et de réflexion
- S'inscrire dans le tissu social des quartiers

Ces quatre piliers de notre projet éducatif, forment un socle commun pour les projets pédagogiques de chaque ACM, consultable sur place à la demande des familles.

Siège social de l'association et service administratif

Le siège social de l'association est situé à **la Maison des Enfants - 64 rue Magendie - 33000 Bordeaux**.

L'équipe administrative est à votre disposition pour toutes vos formalités : impressions de dossiers d'inscriptions, renseignements sur les activités, informations et règlement de vos factures, etc.

Nous vous accueillons :

- **Tous les mercredis de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 17h**
- **Tous les mardis de 13h30 à 17h**
- **Tous les jeudis de 9h à 12h30**
- Sur les autres jours et créneaux horaires, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous
- Vous pouvez aussi nous joindre par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, au **05 56 33 86 50** et par mail à l'adresse accueil@apeef.com
- Des permanences dans les ACM seront organisées durant l'année scolaire

L'accueil administratif de l'association peut être fermé de manière ponctuelle et les adhérents en seront informés.

Critères d'inscriptions

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles et du cadre réglementaire des ACM. Au-delà de ces principes de base, spécifiquement pour les inscriptions pour les mercredis et vacances, les critères de priorisation fixés par la mairie ci-dessous sont pris en compte pour l'attribution des places :

- Lieu d'habitation de la famille et/ou de scolarisation de l'enfant : Bordeaux
- Situation de la famille et de l'enfant (de plus, une attention particulière sera portée aux enfants en situation de handicap)
- Critère APEEF : Dans le cas d'une réinscription, vous devrez être à jour de vos factures.

L'association se garde toutefois le droit d'étudier les demandes ne répondant pas à la totalité des critères afin d'accompagner au mieux les familles.

Les toutes petites sections (TPS) ne sont pas admises au sein de nos accueils avant l'âge de 3 ans et ne seront pas prioritaires pour autant à leur date anniversaire. La direction de l'ACM se réserve toutefois le droit de mettre en place une dérogation exceptionnelle en fonction des places disponibles à partir des 3 ans de l'enfant.

Modalités d'inscriptions

- Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2025/2026 débuteront à compter du **jeudi 15 mai 2025 et se termineront le vendredi 27 juin 2025**. Durant la période estivale, aucun dossier ne sera pris en compte. Les inscriptions reprendront à partir du **01 septembre 2025**. Vous pouvez déposer un dossier pour votre enfant tout au long de l'année, auprès de la direction du site, pour l'année en cours.
- Tout dépôt de dossier devra faire l'objet d'une prise de rendez-vous auprès de la direction du centre dont dépend votre enfant pour l'accueil périscolaire du soir. Si vous l'inscrivez pour le mercredi seulement et/ou les vacances, vous devez prendre rendez-vous avec la direction du site choisi. Pendant la période d'inscription, l'accès aux calendriers des directions est sur le site internet de l'association.
Pendant l'année scolaire, nos directeurs sont disponibles du lundi au vendredi, de 17h à 18H30.
- Le dossier d'inscription pourra être téléchargé sur notre site internet www.apeef.com et saisi informatiquement, ou retiré auprès de la direction des ACM ou du service administratif si nécessaire. **Une fois complété et signé, ce dossier doit impérativement être remis, accompagné de toutes les pièces justificatives, à la direction de votre ACM, lors de votre rendez-vous. Aucun dossier reçu par mail, déposé au siège social, ou auprès de l'école ne sera traité. Seuls les dossiers complets seront traités.**
- **Pour le centre de loisirs des mercredis, après étude de votre dossier lors de la commission d'attribution des places du 16 juin 2025, vous serez informés par mail, à partir du 18 juin 2025, de l'acceptation des réservations pour votre enfant ou de sa mise sur liste d'attente. En cas de place en liste d'attente les mercredis, vous serez informés si votre enfant passe en liste principale. Si nous en avons la possibilité, nous vous proposerons une solution associative sur l'un de nos autres sites.**
- L'inscription à l'une de nos activités est soumise au paiement d'une adhésion à notre association. **Cette adhésion familiale, valable pour l'année scolaire 2025-2026, s'élève à 30 €. Elle se déclenchera dès la première utilisation de nos services et apparaîtra sur votre première facture. L'adhésion n'est pas remboursable et permet l'accès à toutes les activités de notre association, et pour tous les membres de la famille.**
Grâce à cette adhésion, vous pouvez participer à un moment associatif annuel en prenant part à notre **Assemblée Générale (en juin 2026 - date communiquée par le service administratif ultérieurement.)**
- Pour les enfants en garde alternée, il sera possible de demander une facturation séparée pour chaque parent. Pour cela, il conviendra de déposer deux dossiers d'inscription, un par parent, afin de permettre la confidentialité, la sécurisation, et l'étanchéité des comptes. Attention, l'adhésion de 30 € s'appliquera donc à chaque parent. Cette démarche vous incombe en tant que parents. Pour faciliter le travail des équipes de terrain, vous pouvez nous transmettre un calendrier annuel co-signé de vos jours de garde.

Nos différents accueils

- **L'accueil périscolaire du matin (APM)** est assuré **pour les élémentaires** de Billie Holiday, Simone Veil et Marie de Gournay les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30**. Cet accueil fonctionne sans réservation préalable. Une facturation à la demi-heure est appliquée selon les tranches horaires suivantes :

1h (7h30 à 8h30) ou **30 min** (8h à 8h30).

Pour les maternelles, l'accueil du matin est assuré par les agents municipaux. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre école.

- **L'accueil périscolaire du soir (APS)** est assuré sur tous nos sites, les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30**. Cet accueil fonctionne sans réservation préalable. Une facturation à la demi-heure est appliquée selon les tranches suivantes :

30 min (16h30 à 17h) - **1h** (16h30 à 17h30) - **1h30** (16h30 à 18h) - **2h** (16h30 à 18h30).

Chaque demi-heure entamée est due. Nous ne sommes pas responsables des horaires appliqués par l'école et par conséquent, la première demi-heure est indivisible : si l'école termine à 16h45, la première demi-heure se déroulera de 16h45 à 17h.

ATTENTION : au-delà de 18h30, **une majoration forfaitaire de retard de 5 € par enfant sera appliquée.**

Le goûter doit être fourni dans une boîte nominative. Pour les modalités de fonctionnement, se référer à la direction de votre APS.

- **La pause méridienne (PAM)** s'étend sur le temps du déjeuner. Les horaires varient selon les écoles. La PAM commence à partir de la moyenne section. Nos animateurs proposent, par petits groupes, des activités ludiques et créatives. Ce temps éducatif à part entière, apparait comme une bulle apaisante entre deux temps scolaires. Les inscriptions se font en début d'année auprès des agents de l'école.
- **L'accueil périscolaire du mercredi** est assuré de **8h à 18h30**.

Horaires d'arrivée et de départ :

	Journée entière	Matin SANS repas	Matin AVEC repas	Après-midi AVEC repas	Après-midi SANS repas
Horaires d'arrivée	Entre 8h et 9h30	Entre 8h et 9h30	Entre 8h et 9h30	Entre 11h15 et 11h30	Entre 13h et 13h30
Horaires de départ	Entre 16h30 et 18h30	Entre 11h15 et 11h30	Entre 13h et 13h30	Entre 16h30 et 18h30	Entre 16h30 et 18h30

Pour le bien-être de vos enfants et dans le respect des consignes de sécurité du site, nous vous remercions de respecter ces horaires sous peine de voir l'accès à l'accueil refusé. En cas de retard ou départ exceptionnel, il conviendra de prévenir la direction de votre ACM le plus tôt possible.

ATTENTION : l'accueil ferme ses portes à **18h30**. Au-delà de 18h30, **une majoration forfaitaire de retard de 5 € par enfant sera appliquée.**

Les inscriptions se font en début d'année scolaire, pour toute l'année à venir, en remplissant le calendrier prévisionnel présent dans le dossier d'inscription, au plus juste de vos réels besoins. En fonction des places disponibles, votre enfant peut être placé sur liste d'attente.

Les demandes d'inscriptions occasionnelles en cours d'année doivent être adressées directement à la direction de l'ACM concerné.

Nouveauté

Les annulations doivent se faire directement auprès de la direction de votre site. **Pour une annulation sans frais, cette demande doit être formulée au minimum 15 jours entiers avant l'accueil > au plus tard le mardi de la quinzaine précédant l'accueil, avant 18h30. Si tel n'est pas le cas, cette réservation vous sera facturée au tarif habituel.**

En cas d'absence, la journée sera pointée en absence facturée. Seules les absences pour raisons médicales (avec présentation d'un justificatif dans un délai de 7 jours) seront pointées en absences excusées et ne vous seront pas facturées.

Si votre enfant est absent, sans justification, deux mercredis consécutifs, et/ou en cas d'annulations répétées justifiées, l'APEEF se réserve le droit d'annuler les pré-inscriptions en faveur d'une famille sur liste d'attente. Votre enfant sera alors placé en fin de liste d'attente.

- **Le Centre d'Accueil et de Loisirs des vacances** est assuré de **8h à 18h**.

Horaires d'arrivée et de départ :

	Journée entière	Matin SANS repas	Matin AVEC repas	Après-midi AVEC repas	Après-midi SANS repas
Horaires d'arrivée	Entre 8h et 9h30	Entre 8h et 9h30	Entre 8h et 9h30	Entre 11h15 et 11h30	Entre 13h et 13h30
Horaires de départ	Entre 16h et 18h	Entre 11h15 et 11h30	Entre 13h et 13h30	Entre 16h et 18h	Entre 16h et 18h

Pour le bien-être de vos enfants et dans le respect des consignes de sécurité du site, nous vous remercions de respecter ces horaires sous peine de voir l'accès à l'accueil refusé. En cas de retard ou départ exceptionnel, il conviendra de prévenir la direction de votre ACM le plus tôt possible.

ATTENTION : l'accueil ferme ses portes à 18h. Au-delà de 18h, une majoration forfaitaire de retard de 5 € par enfant sera appliquée.

Vous trouverez, en annexe du dossier d'inscription, le calendrier des périodes d'inscriptions pour les vacances scolaires.

Les inscriptions et réservations s'effectuent en ligne sur votre Espace Famille :

<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11695788#connexion&161323>

Nouveauté

Le paiement des vacances se fera à la réservation, sous forme de panier sur votre Espace Famille. Il conviendra de réserver uniquement les journées dont vous avez besoin. Pour des raisons d'organisation et de civisme, une réservation vous engage à l'honorer.

En cas d'absence, la journée sera pointée en absence facturée. Seules les absences pour raisons médicales (avec présentation d'un justificatif dans un délai d'une semaine) seront pointées en absences excusées et vous donneront droit à un avoir pour les journées concernées, utilisable sur les prochaines périodes.

L'APEEF se réserve le droit d'étudier toute situation familiale exceptionnelle.

Tarification

Pour l'année scolaire 2025-2026, un simulateur des tarifs municipaux est disponible sur le site internet de la ville : <https://tarifs.bordeaux.fr/famille>

	Mercredis et Vacances (tarifs journalier)	APS / APM (tarifs à la demi-heure)
Tarifs minimum	3,28 €	0,20€
Tarifs maximum	24,48 €	1,37€
Tarifs demi-journée sans repas	60 % du prix de la journée	
Tarifs demi-journée avec repas	85 % du prix de la journée	

La tarification est calculée selon votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023, ou sur votre facture de cantine municipale bordelaise 2025, mentionnant votre Quotient Familial Municipal.

En cas de changement de situation familiale ou financière en cours d'année, nous nous réservons le droit de modifier votre tarif après étude de votre dossier, à compter de la date de réception des nouveaux justificatifs. Aucune rétroactivité ne sera appliquée.

■ Pour la tarification APS :

L'accueil périscolaire du soir (APS) est assuré sur tous nos sites, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30. Cet accueil fonctionne sans réservation préalable. Une facturation à la demi-heure est appliquée selon les tranches suivantes :

30 min (16h30 à 17h) - **1h** (16h30 à 17h30) - **1h30** (16h30 à 18h) - **2h** (16h30 à 18h30).

Pour l'Accueil Périscolaire du Soir, vous avez le choix entre deux types de facturation :

- **À la demi-heure, en fonction de votre consommation réelle, facturée mensuellement à terme échu**
- **Selon un forfait annuel choisi en début d'année. La souscription au forfait vous permet de bénéficier de 25% de réduction par rapport à la facturation au réel.**

(Par exemple, si vous choisissez le forfait 30 min, cela veut dire que vous pouvez laisser votre enfant tous les jours après la classe de 16h30 à 17h. Les demi-heures supplémentaires vous seront simplement facturées au réel).

Si vous choisissez une facturation à la consommation réelle, le tarif minimum est de 0.20€ la demi-heure et le tarif maximum est de 1,37€ la demi-heure.

Si vous choisissez un forfait, celui-ci vous sera facturé au choix :

- **En une fois** pour l'année scolaire entière, il apparaîtra sur votre première facture de l'année scolaire, payable par tous moyens de paiements.
- **En dix fois**, échelonnées de septembre à juin payable **par prélèvement automatique uniquement** (merci de fournir un RIB et un mandat de prélèvement le cas échéant)

■ Pour la tarification mercredis et vacances :

Le tarif pour l'accueil de votre enfant les mercredis et les vacances scolaires est encadré selon un tarif minimum de 3,28€ la journée et un tarif maximum de 24,48€ la journée. Une demi-journée sans repas vaut 60% du prix de la journée entière, et une demi-journée avec repas vaut 85% du tarif d'une journée entière.

Le repas et le goûter sont compris dans le tarif pour une journée entière. Ceux-ci ne peuvent être déductibles, même en cas de PAI ou d'absence très exceptionnelle sur le temps du repas. La combinaison « matin et après-midi sans repas » est impossible.

Nos ateliers artistiques

▪ Les ateliers artistiques 4-5 ans du mercredi

En complément des activités habituelles, des ateliers thématiques pour les 4-5 ans seront proposés le mercredi dans les centres de loisirs Billie Holiday, Marie de Gournay, Noviciat et Pressensé. Ces ateliers sont accessibles uniquement pour les enfants scolarisés en moyennes et grandes sections.

Une inscription préalable à l'ACM sera donc nécessaire pour que votre enfant puisse y participer. Les séances seront proposées par petits groupes de 9h30 à 10h30 puis de 10h45 à 11h45. Ces ateliers sont dispensés par des intervenants spécialisés.

Par roulement, les ateliers seront proposés par séquence de 7 mercredis dans chaque centre (cf. fiche d'inscription ateliers 4-5 ans, à récupérer auprès de la direction de l'ACM) pour un total de 28 séances (4 ateliers x 7 semaines).

Un forfait annuel de 225 € devra être réglé en supplément de la facturation de la journée d'accueil du mercredi.

Ce forfait est payable en 3 mensualités sur les factures de septembre, octobre et novembre 2025, soit 75€ par mensualités, uniquement par prélèvement automatique.

Pour tout autre moyen de paiement, l'atelier sera facturé en totalité sur la facture de septembre 2025 et sera à régler dans son intégralité.

L'inscription aux ateliers artistiques 4-5 ans engage votre enfant sur l'année scolaire complète et n'est donc pas modifiable ou remboursable. En cas d'absence de l'intervenant, l'atelier ne sera ni remboursé ni reporté.

▪ Les ateliers arts-plastiques 3-5 ans

Des ateliers arts-plastiques pour les enfants de 3 à 5 ans, se déroulent un samedi matin sur deux, à la Maison Soleil.

L'inscription à cet atelier vous engage pour l'année scolaire complète et ne peut être remboursée. Un cours d'essai est possible pour les nouveaux inscrits pendant le mois de septembre afin de découvrir l'intervenante et son atelier.

La cotisation annuelle de cet atelier est fixée à 160€ pour l'année pour un atelier un samedi sur deux.

Les ateliers débuteront le **samedi 13 septembre 2025**, hors vacances scolaires.

Ces ateliers sont payables en 3 mensualités sur les factures de septembre, octobre et novembre 2025, uniquement par prélèvement automatique.

Pour tout autre moyen de paiement, l'atelier sera facturé en totalité sur la facture de septembre 2025 et sera à régler dans son intégralité.

Tout dossier déposé devra être complété et signé par le représentant légal. Il peut être déposé auprès du service administratif de l'association au siège social, auprès de l'intervenant de l'atelier ou par mail à accueil@apeef.com

Les ateliers se déroulent à partir du 13 septembre 2025, hors vacances scolaires.

L'inscription aux ateliers artistiques 3-5 ans engage votre enfant sur l'année scolaire complète et n'est donc pas modifiable ou remboursable. Pour toutes inscriptions en cours d'année, le tarif reste inchangé (pas de prorata). En cas d'absence de l'intervenant, l'atelier ne sera ni remboursé ni reporté.

▪ Les ateliers artistiques 6-12 ans

Des ateliers artistiques pour les enfants de 6 à 12 ans, assurés les mercredis après-midi à la Maison des Enfants, donnent accès à la **ludothèque Fouille-Livres de 13h30 à 18h30**, pour toute inscription. Certains ateliers se déroulent au sein de nos autres établissements.

L'inscription à un ou plusieurs de ces ateliers vous engage pour l'année scolaire complète et ne peut être remboursée. Une semaine portes ouvertes est organisée du **08 au 12 septembre 2025**, dates de début des ateliers, afin de découvrir les intervenants et leurs ateliers. Un cours d'essai est possible pour les nouveaux inscrits pendant le mois de septembre.

Le tarif annuel de cet atelier est lié à votre Quotient Familial Municipal (QFM) en 3 tranches :

Tranche 1 - QFM 0-500 : tarif 225€ / Tranche 2 - QFM 501-1500 : tarif 375€ / Tranche 3 - QFM >1500 : tarif 465€

En cas d'inscription à plusieurs ateliers, le tarif est dégressif pour les ateliers supplémentaires (voir dossier d'inscription ateliers 6-12 ans).

Ces ateliers sont payables en 3 mensualités sur les factures de septembre, octobre et novembre 2025, uniquement par prélèvement automatique.

Pour tout autre moyen de paiement, l'atelier sera facturé en totalité sur la facture de septembre 2025 et sera à régler dans son intégralité.

Tout dossier déposé devra être complété et signé par le représentant légal. Il peut être déposé auprès du service administratif de l'association au siège social, auprès de l'intervenant de l'atelier ou par mail à accueil@apeef.com

Les ateliers se déroulent à partir du 08 septembre 2025, hors vacances scolaires.

L'inscription aux ateliers artistiques 6-12 ans engage votre enfant sur l'année scolaire complète et n'est donc pas modifiable ou remboursable. Pour toutes inscriptions en cours d'année, le tarif reste inchangé (pas de prorata). En cas d'absence de l'intervenant, l'atelier ne sera ni remboursé ni reporté.

▪ Les ateliers artistiques adultes

Des ateliers artistiques pour les adultes sont assurés en soirée en semaine à partir du **08 septembre 2025**, hors vacances scolaires. L'inscription à un ou plusieurs de ces ateliers vous engagent pour l'année scolaire complète et ne peut être remboursée. Un cours d'essai est possible afin de conforter votre choix d'activité.

Ces ateliers sont payables en 3 mensualités sur les factures de septembre, octobre et novembre 2025 uniquement par prélèvement automatique.

Pour tout autre moyen de paiement, l'atelier sera facturé en totalité sur la facture de septembre 2025 et sera à régler dans son intégralité.

Les ateliers se déroulent à partir du 08 septembre 2025, hors vacances scolaires.

L'inscription aux ateliers artistiques adultes vous engage sur l'année scolaire complète et n'est donc pas modifiable ou remboursable. Pour toutes inscriptions en cours d'année, le tarif reste inchangé (pas de prorata). En cas d'absence de l'intervenant, l'atelier ne sera ni remboursé ni reporté.

Règlement de vos factures

En dehors du forfait APS et des ateliers, la facturation est mensuelle et à terme échu. Un mail comportant un lien pour télécharger votre facture vous sera ainsi envoyé chaque mois. Cette facture sera aussi disponible dans la rubrique « vos factures » de votre Espace Famille APEEF.

Le règlement pourra être effectué :

- Par **prélèvement automatique** en nous transmettant votre RIB ainsi qu'un mandat SEPA daté et signé.
- Par **carte bancaire** directement sur votre Espace Famille APEEF.
- Par **virement** en utilisant le RIB figurant en bas à gauche de nos factures. Il conviendra d'indiquer le nom et le prénom de votre enfant ainsi que le numéro de la facture dans le libellé de vos virements.
- Par **chèque CESU papier** par courrier ou directement auprès du service administratif au siège social, ou de la direction de votre ACM (faire l'appoint avec un autre moyen de paiement si le montant n'est pas exact : nous ne prenons pas de paiement CESU en avance). **Attention, nous n'acceptons pas les CESU dématérialisés « E-CESU ».**
- Par **chèque vacances ANCV** par courrier ou directement auprès du service administratif au siège social, ou de la direction de votre ACM (faire l'appoint avec un autre moyen de paiement si le montant n'est pas exact : nous ne prenons pas de paiement ANCV en avance). Ce moyen de paiement est accepté seulement pour les ateliers culturels et les vacances scolaires. **Attention, nous n'acceptons pas les chèques vacances dématérialisés « ANCV Connect ».**
- Par **chèque** par courrier ou directement auprès du service administratif au siège social, ou de la direction de votre ACM.
- En **espèces** directement auprès du service administratif au siège social.

En cas de deux rejets de prélèvement, nous supprimerons ce mode de règlement et vous demanderons de régler par un autre moyen.

Si vous êtes accompagnés par les services sociaux, nous vous remercions d'en informer la direction de votre ACM, et de mentionner les coordonnées de votre travailleur social dans votre dossier d'inscription. Merci de fournir également un justificatif de prise en charge. Il reste de votre responsabilité de vous assurer du suivi du règlement de vos factures en prenant régulièrement contact avec lui. En cas de non-paiement, vous restez redevable de vos factures.

Exclusions

A partir de **deux factures mensuelles impayées**, l'APEEF se réserve le droit de refuser ou de suspendre l'accueil des enfants et adultes concernés. En cas de difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre siège administratif : nous trouverons ensemble une solution adaptée à votre situation.

Les actes d'incivilité ou portant préjudice à notre association n'étant pas acceptés au sein de l'APEEF, nous nous réservons le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne contrevenant aux règles minimums de savoir vivre.

L'APEEF se réserve le droit d'exclure temporairement l'accueil d'un enfant à partir de **deux retards et/ou deux absences injustifiées**.

Informations diverses

- En tant que parents, vous êtes en charge de mettre à jour vos informations personnelles sur votre Espace Famille et d'en informer la direction de votre ACM.
- Seules les **personnes majeures** sont habilitées à venir chercher les enfants. Elles doivent être munies d'une autorisation écrite des responsables légaux et d'une pièce d'identité ou être mentionnées dans le dossier d'inscription. Toute autre demande sera traitée au cas par cas par la direction de l'accueil de loisirs.
- Pour la sécurité et le confort de tous, les enfants malades présentant des signes de contagion ne peuvent être admis. En cas de maladie déclarée en cours de journée, vous pourrez être contacté par la direction de votre ACM.
- Le personnel des différents temps d'accueil ne peut administrer de médicament sans PAI et/ou ordonnance.
- Avec l'autorisation des parents, les responsables s'engagent à prendre toute décision nécessaire en cas d'accident ou d'urgence.
- Le port des bijoux ou d'objets présentant des dangers pour l'enfant est interdit. Il est interdit d'amener des effets personnels (jouets, etc.) sur les temps d'accueil. L'APEEF décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte.
- Les goûters sont fournis par la famille pour l'Accueil Périscolaire du Soir et par l'APEEF le mercredi et durant les vacances.
- Afin d'offrir la possibilité à vos enfants de sortir pendant les vacances, en cas de réservation de bus, nous vous demanderons de fournir le pique-nique. Cela n'impliquera pas une déduction du tarif du repas.
- Les plannings d'activités sont disponibles par périodes sur notre site internet www.apeef.com. Ceux-ci sont non contractuels, ils peuvent être modifiés pour des raisons d'organisation.
- Vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram, pour être au courant de toutes nos actualités. Nos actualités musicales sont sur nos chaînes de diffusion Spotify, iTunes et Deezer.

L'APEEF se réserve le droit de modifier son règlement de fonctionnement durant l'année en cours. Un avenant vous sera alors envoyé pour vous informer des modifications.

Ce règlement de fonctionnement est à conserver par la famille. Nous vous invitons à le consulter régulièrement en cas de question sur nos accueils et à nous faire remonter toutes informations qui n'y figureraient pas.

Mentions juridiques liées au traitement de vos données personnelles et aux droits d'opposition

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de votre adhésion feront l'objet d'un traitement par l'APEEF pour la gestion de votre inscription aux activités de l'association. Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public dont l'APEEF est investie. Les destinataires de ces données sont le personnel administratif de l'association ainsi que les directions des ACM. Ces données seront conservées le temps de l'inscription de l'adhérent aux activités de l'APEEF, après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration de la durée d'utilité administrative puis supprimées définitivement après 5 ans d'archivage.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'APEEF à l'adresse postale suivante : APEEF, Maison des Enfants, 64 rue Magendie, 33000 BORDEAUX. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.